



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION**

MINISTÈRE CHARGÉ DE L'OUTRE-MER

- DEBAT DU MERCREDI 18 MAI 2011 – ASSEMBLEE NATIONALE -

**SUIVI
DE LA MISE EN ŒUVRE DES DECISIONS
DU CONSEIL INTERMINISTERIEL DE L'OUTRE-MER
DU 06 NOVEMBRE 2009**



27, rue Oudinot - 75007 Paris - Tél : 01.53.69.20.00

Internet : www.outre-mer.gouv.fr

Guadeloupe – Guyane – Martinique – La Réunion – Mayotte – Nouvelle-Calédonie – Polynésie française – Saint-Barthélemy – Saint-Martin
Saint-Pierre-et-Miquelon – Wallis et Futuna – Terres Australes et Antarctiques françaises

**BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DES DECISIONS
DU CONSEIL INTERMINISTERIEL DE L'OUTRE-MER**

Les 137 mesures arrêtées par le comité interministériel de l'outre mer du 6 novembre 2009 sont regroupées en 8 chapitres correspondant aux ateliers des Etats généraux qui se sont tenus en 2009 : fonctionnement du marché et concurrence, productions locales et développement endogène, grands projets structurants, dialogue social, gouvernance, insertion dans l'environnement régional, insertion et égalités des chances, identité culturelle.

Ce sont plus de 85 % de ces mesures qui sont, à ce jour, réalisées ou en cours de mise en œuvre selon le calendrier prévu.

Atelier 1: Formation des prix, fonctionnement des marchés et concurrence

Les dispositions sur le renforcement du **droit de la concurrence et la transparence dans la formation des prix** ont toutes été adoptées :

- abaissement du seuil de notification des opérations de concentration dans le secteur de la distribution de détail (loi du 23 juillet 2010 relative au réseau consulaire) ;
- mise en place des GIR concurrence dans les 4 DOM et à Mayotte au début de l'année 2010 ;
- droit de saisine de l'Autorité de la concurrence par les présidents des observatoires des prix (loi du 23 juillet 2010), personnalités désormais indépendantes (magistrats des chambres régionales des comptes) ;
- nomination par l'Autorité de la concurrence d'un rapporteur général adjoint chargé de l'outre-mer ;
- l'administration des prix des carburants a été réformée.

Par ailleurs, les services de l'Etat ont procédé aux contrôles des **accords volontaires de baisse des prix** signés à la suite des conflits de 2009.

L'Autorité de la concurrence avait souligné dans un rapport du 8 septembre 2009 l'effet sur les prix du circuit actuel d'importation dans les DOM. Le CIOM a décidé de soutenir **la création de plateformes d'approvisionnement direct** avec une mutualisation des coûts d'entreposage. Le commissaire au développement des Antilles travaille sur le projet de l'entreprise LOGIDOM qui concerne les trois départements français des Antilles.

L'INSEE s'était engagée à développer son activité outre-mer. Une personnalité qualifiée de l'outre-mer, René Paul Victoria, député de la Réunion, a été nommée au sein du Conseil national de l'information statistique. Une première étude de comparaison spatiale des prix a été publiée dès l'été 2010.

L'étude sur l'impact sur l'octroi de mer est lancée. Le cabinet choisi par appel d'offres rendra ses conclusions au second semestre 2011, dans le cadre d'un comité de pilotage ouvert aux conseils régionaux et aux représentants des milieux économiques.

Deux mesures de cet atelier doivent connaître un avancement significatif au cours de cette année 2011 :

- l'élargissement du marché guyanais à l'ensemble du plateau guyanais : c'est l'objet du travail engagé depuis sa nomination par le commissaire au développement endogène ;
- le lancement d'offres attractives pour l'accès internet à haut débit pour les populations à faibles revenus : il s'agit d'un dossier traité au niveau national par le ministre en charge de l'économie numérique qui travaille à la création d'un tarif social à 20 euros pour le haut débit.

🔗 Atelier 2 : Productions locales et développement endogène

Les décisions du CIOM dans ce domaine relevaient de deux catégories : le soutien en direction des PME d'une part et la diversification agricole d'autre part.

En appui à la mise en œuvre de ces décisions, et afin d'accompagner les acteurs locaux, **trois commissaires au développement endogène ont été nommés le 23 novembre 2010 :**

- M. Bertrand COÛTEAUX pour l'océan indien, installé par la ministre chargée de l'outre-mer le 30 novembre 2010;
- M. Christian CLAUDON pour la Guyane, installé par la ministre chargée de l'outre-mer le 6 décembre 2010 ;
- M. Jean-Rémy CAUQUIL pour les Antilles qui a pris ses fonctions le 10 janvier 2011.

Leurs lettres de mission ont été signées le 25 février 2011. Un bilan de leur action et de leurs résultats sera effectué à la fin de l'année 2011. Ils accompagnent déjà de nombreux projets comme, à titre d'exemple, le développement de la géothermie à partir de l'usine de Bouillante en Guadeloupe ou la structuration de la filière fruits et légumes à la Réunion.

Un fonds d'études de 2 M€ par an sur la période 2011-2013 est mis en place dans le cadre de la mesure II-2 du CIOM.

1. Le « Small Business Act » pour l'Outre-mer vise à accompagner les PME dans la conquête des marchés à l'export, à leur faciliter l'accès aux marchés publics, à renforcer leurs fonds propres et leur faciliter l'accès aux financements.

Les mesures visant à favoriser l'accès aux marchés à l'export et aux marchés publics sont opérationnelles :

- ***Les dispositifs en faveur de l'export:***

Les délégués d'UBIFRANCE et de la COFACE dans les CCI des DOM sont tous nommés. Ils ont pour mission d'accompagner les entreprises dans leurs démarches et de proposer les produits et aides de ces deux organismes. Pour l'aide à l'export des entreprises des DOM (ainsi que de Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy), les contrats de prêts à l'export et les contrats de développement à l'international peuvent financer des besoins jusqu'à 400 000 €. Pour aider les entreprises à s'implanter dans leur zone géographique, les garanties Ariz ont été diffusées par l'AFD. A titre d'exemple, une société de communication implantée en Guyane a pu bénéficier de ce dispositif pour s'installer dans la région de l'Amapa au Brésil.

Les partenaires économiques, notamment les chambres consulaires, en lien avec les commissaires au développement endogène, font vivre ces dispositifs et incitent les entreprises concernées à les utiliser.

- **L'accès aux marchés publics :**

Mme LAGARDE, M. HORTEFEUX et Mme PENCHARD ont signé deux circulaires le 19 octobre 2010 afin d'améliorer les conditions d'accès des TPE/PME à la commande publique en outre-mer et proroger pour une durée de 5 ans le dispositif exceptionnel prévu par le plan de relance d'avances de 20 % sur les marchés publics.

- **Le renforcement de la compétitivité des TPE/PME :**

C'est également une condition d'un meilleur accès aux marchés tant intérieurs qu'extérieurs. Depuis la fin 2009, ce sont 8 grappes d'entreprises qui ont été sélectionnées par la DATAR dans le cadre de ses appels à projets. Par ailleurs, OSEO innovation, représentée par l'AFD poursuit son action d'aide aux entreprises innovantes. Un mode de suivi des aides apportées outre mer par OSEO a été récemment décidé avec ce ministère.

Le volet « renforcement des fonds propres et accès au financement » du plan en faveur des PME

Les outils d'intervention en fonds propres ou quasi fonds propres de la Caisse des Dépôts et Consignation ou d'OSEO (contrats de développement participatifs) sont disponibles et diffusés en outre-mer. A titre d'exemple, une société de grande distribution a bénéficié d'un contrat de développement participatif de 4 M€ l'année dernière en Martinique.

Une convention signée en 2009 prévoit un soutien de 2M€ sur trois ans du ministère de l'outre mer à l'ADIE, qui a permis, en un an, le soutien de près de 3000 actions d'accompagnement de micro-entreprises. Cette convention s'étend sur la période 2009-2011.

Le dispositif du **plan de relance** de soutien à la trésorerie des entreprises a été prolongé au-delà du 31 décembre 2009 jusqu'au 31 décembre 2010. En mars 2010, plus de 12 000 emplois avaient été préservés grâce à ces dispositifs.

L'extension outre-mer des activités du **fonds de garantie de l'artisanat (SIAGI)** est pratiquement achevée. Il s'agit d'un dispositif de garantie des crédits bancaires accordés aux TPE qui interviendrait en complément et de manière subsidiaire à celui de l'AFD (Fonds DOM). La convention doit être signée avant la rentrée de septembre 2011.

Cependant deux des mesures annoncées par le président de la République dans son discours du 6 novembre 2009 n'ont pas pu être totalement mises en œuvre :

- **le fonds d'investissement de proximité** : il s'agissait de porter l'avantage fiscal à 50 % (contre 25% actuellement). Le Parlement n'a pas souhaité, dans sa grande majorité opposition comprise, donner suite en raison du contexte sur les niches fiscales.

- **la mise en place d'un fonds de capital-risque** : si la mise en place de ce fonds est en cours à la Réunion, avec un objectif de production à l'automne prochain, le fonds commun aux trois départements français des Antilles est en attente en l'absence d'accord des conseils régionaux.

2. Le développement et la diversification de l'agriculture outre-mer

La mesure la plus importante du CIOM dans ce domaine est la décision d'abonder le **POSEIDOM** qui ne parvenait plus à faire face à la montée en puissance des filières de diversification.

Cet abondement a été de **20 M€ dès 2010 et de 40 M€ en 2011**. Il a permis de mieux structurer les filières, comme la filière élevage à la Réunion qui a bénéficié de plus de 4 M€ dans le cadre de l'enveloppe nationale complémentaire à celle du POSEIDOM. L'accord signé entre les professionnels, l'Etat et les acteurs de la distribution a déjà permis de faire baisser de 8 à 20 % les prix de 80 produits de base et de préserver ainsi le pouvoir d'achat. L'objectif est de créer plus de 1600 emplois dans cette filière en 10 ans.

Un élargissement du périmètre du POSEIDOM a été obtenu auprès de la Commission européenne. Les filières pêche, à travers la décision de principe concernant l'Association réunionnaise interprofessionnelle de la pêche et de l'aquaculture (ARIPA), pourront être intégrées au POSEIDOM.

Outre le POSEIDOM, le développement des filières agricoles outre-mer est soutenu par une série de mesures complémentaires en cours de mise en œuvre :

- **l'amélioration de l'accès au financement**, avec la création d'un fonds de garantie agriculture, pêche et bois, géré par l'AFD et doté, dès 2010, de 10M€ ;
- **le soutien à l'innovation et aux transferts de technologie**, par la création d'instituts techniques : une étude est actuellement en cours dans la perspective d'une mise en œuvre en 2011 ;
- **la préservation des espaces agricoles** : des ordonnances, dans le cadre de la nouvelle loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche, sont en cours de finalisation avec une parution prévue au cours de l'été 2011 ; elles ont notamment pour objet de modifier la procédure de mise en valeur des terres incultes ou manifestement sous-exploitées et d'instituer une procédure de contrôle du morcellement des terres agricoles et de mettre un terme à la perte du foncier agricole ;
- **le renforcement du rôle des chambres d'agriculture** : une circulaire est en préparation sur la base du rapport final d'une mission d'expertise ;
- **privilégier l'approvisionnement local**, notamment dans la restauration scolaire : la modification du code des marchés publics n'étant pas envisageable (elle nécessiterait une évolution d'une directive européenne), il est proposé d'utiliser les possibilités offertes par les dispositions actuelles du code. Une circulaire en ce sens est en cours de finalisation.

Le développement et l'organisation de la filière pêche fera l'objet des ordonnances prévues par la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche afin d'adapter les missions des comités régionaux des pêches outre-mer, en particulier en ce qui concerne la recherche et le développement. **L'aquaculture** fait l'objet d'un soutien particulier à travers le POSEI.

Par ailleurs l'Etat apporte une aide particulière à deux projets importants :

- le projet GENODOM, principalement financé par l'ODEADOM et le ministère de l'outre-mer (pour un coût de près d'1 M€ sur trois ans), a pour vocation de gérer les stocks de reproducteurs d'ombrine sur l'ensemble des DOM, Mayotte compris ;
- le projet Aquamay, en association avec IFREMER, prévoit la construction d'un centre d'études et de recherche sur l'aquaculture avec un budget de fonctionnement annuel de 700 000 € par an de 2012 à 2015. L'Etat intervient au travers du contrat de projet (190 000 € par an) et d'une subvention du ministère en charge de la pêche (200 000€ sur la période du contrat). Les travaux doivent commencer à l'été 2011.

Un plan d'action en faveur de la **valorisation des plantes à parfum, aromatiques et médicinales** a été engagé. Un groupe de travail a été constitué le 13 octobre 2010 afin de préparer le cadre réglementaire approprié sur les usages traditionnels des plantes outre-mer et accompagner les projets de développement.

[Atelier 3 : Grands projets structurants](#)

Cet atelier a donné lieu à un intense travail législatif et réglementaire ainsi qu'à l'engagement ou au soutien de nombreuses actions concrètes.

Dans le domaine des transports collectifs, l'Etat s'était engagé à favoriser la création dans chaque département d'une autorité unique d'organisation des transports, ce qui a été fait dans le cadre de loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

Il était également prévu d'accompagner financièrement les grands projets structurants. Dans le cadre de son appel à projets TCSP, le ministère de l'écologie a retenu le 8 février 2011 quatre projets ultramarins :

- en Martinique : 1 ligne BHNS (bus à haut niveau de service) sur l'axe Lamentin-Fort de France (subvention de 11,75 M€) ;
- à La Réunion : 1 ligne BHNS Saint Pierre de la Réunion (subvention de 2,33 M€) ;
- en Nouvelle-Calédonie : 1 ligne BHNS à Nouméa (subvention de 17,76 M€)
- à La Réunion : 1 BHNS St André – Bras Panon – St Benoit si les travaux commencent avant la fin 2013 (subvention de 7,96 M€).

Dans le domaine du logement social, deux mesures importantes ont été adoptées :

- un décret du 9 novembre 2010 sur la surcharge foncière permet d'assouplir les conditions de participation des collectivités locales aux projets de logements sociaux ;
- le Parlement a adopté, dans le cadre de la loi de finances pour 2011, la cession par l'Etat à titre gracieux de ses terrains.

Par ailleurs, la décision a été prise de **garantir les moyens budgétaires de l'Etat (LBU) sur 5 années** à hauteur du montant de la loi de finances de 2009.

Priorité a également été donnée à la **résorption de l'habitat insalubre** : une circulaire a été adressée le 17 mai 2010 aux préfets sur la mise en place de pôles départementaux de lutte contre l'habitat insalubre et l'institution de plans communaux ; le gouvernement soutient également devant le Parlement la proposition de loi déposée par le député de la Martinique, Serge LETCHIMY.

La création d'un établissement public foncier d'Etat en Guadeloupe et en Martinique est toutefois freinée par la volonté des collectivités de créer des établissements publics fonciers locaux.

Sur le plan de l'environnement, et plus particulièrement des énergies renouvelables, la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement a supprimé le seuil d'éligibilité aux tarifs de rachat de 12MW pour les énergies renouvelables que sont la géothermie, les énergies marines, le solaire thermodynamique. Par ailleurs l'arrêté tarifaire augmentant le tarif de rachat de l'énergie géothermique est paru le 23 juillet 2010. Le comité national de la géothermie a été installé le 4 octobre 2010.

Par ailleurs, une étude de faisabilité sur l'IFREBIOM (Initiative française pour la conservation et la gestion de la biodiversité ultramarine) a été lancée par le ministère de l'écologie en février 2011.

Le développement du tourisme : le Parlement a adopté, dans le cadre du débat budgétaire, l'apurement des dettes sociales des entreprises hôtelières des Antilles (prorogation d'une année du dispositif de la LODEOM). Des médiateurs du crédit pour le tourisme ont été désignés et des réunions ont été organisées par l'IEDOM.

Le Président de la République a annoncé, lors de son déplacement en Martinique le 8 janvier 2011, la mise en place par Air France **d'une liaison hebdomadaire au départ de Roissy vers Fort-de-France et Pointe-à-Pitre** à compter de la saison 2011-2012. Les contrats de destination pour la Guadeloupe et la Martinique ont été signés en mai 2011.

Dès décembre 2009 ont été adoptées des **mesures de simplification des visas** à l'occasion des escales des bateaux de croisière et, en 2010, dans les aéroports des DOM, les doubles contrôles de passagers ont été supprimés.

De grands chantiers ont également été engagés :

L'investissement dans l'enseignement supérieur et la création **d'universités à rayonnement international** sont inscrits dans les contrats quadriennaux négociés par le ministère de l'enseignement supérieur avec l'Université Antilles Guyane et l'Université de l'Océan Indien.

La deuxième année de médecine a été ouverte à la Réunion au mois d'août dernier. Le ministre de la recherche et de l'enseignement supérieur a confirmé en février 2011, lors d'un déplacement aux Antilles, l'ouverture d'une 4^{ième} année de médecine en Guadeloupe dans le cadre de la création d'un cursus médical complet aux Antilles-Guyane.

Un appel à projets spécifiques pour les masters conjoints avec des universités de la zone, qui permettra de diversifier les filières, a été adressé aux universités au mois de juillet 2010. Les réponses apportées par l'Université n'ont pas été concluantes et la procédure a été relancée.

Valoriser l'excellence sportive :

Le développement des infrastructures :

- les travaux de restructuration du CREPS de la Guadeloupe sont en cours et devraient s'achever en 2013, pour un coût total prévu de 13,4M€ (dont 9,7 M€ à la charge de l'Etat) ;

- en Guyane, l'Etat a dégagé des crédits pour la création d'un institut régional de formation et d'accès au sport de haut niveau (4 M€) qui, compte tenu de l'état d'avancement du dossier, seront engagés à partir de 2012;

- la création d'un institut du sport et de la jeunesse en Martinique est inscrite dans le CPER 2007-2013 : l'ensemble du projet est évalué à 30 M€ dont 4 M€ du CNDS qui seront engagés en 2011 et 8 M€ au titre des fonds européens.

L'accompagnement de la pratique sportive pour développer un vivier de sportifs de haut niveau

- Le plan « athlétisme caraïbe » :

La fédération française d'athlétisme (FFA) met en œuvre un plan de développement « Réseau Antilles-Guyane Athlétisme » pour permettre aux athlètes d'accéder au meilleur niveau sans avoir à se déraciner. Ce plan doit favoriser l'accès au sport de haut niveau en augmentant la qualification de l'encadrement et les possibilités de confrontations dans la zone Amérique-Caraïbe. Une convention avec la fédération jamaïcaine d'athlétisme a été signée le 31 mai 2010 en Guadeloupe. Une autre convention a par la suite été signée avec la fédération Haïtienne. Une convention est en préparation avec Trinidad et Cuba. Une conseillère technique sportive (Mme Kenny CHAN) est chargée du pilotage du plan depuis le 1er septembre 2010.

- Des modalités d'organisation de la formation et de la préparation des sportifs de haut niveau s'inscriront dans les parcours d'excellence sportif :

Le ministère en charge des sports ne possède pas le pouvoir d'imposer des mesures aux fédérations sportives. A ce jour, 33 fédérations sur 58 ont désigné un correspondant fédéral outre-mer. La prise en compte des sportifs ultramarins dans les stratégies de haut niveau des fédérations s'avère d'ampleur inégale. Les fédérations d'athlétisme et de natation se sont dotées d'un plan spécifique d'accompagnement des sportifs ultramarins. D'autres fédérations pourraient s'engager dans ce type d'actions mais sont freinées par un manque de moyens financiers, à l'exemple de la fédération de taekwondo ou de la fédération des sports de combat.

- La Guyane a été désignée comme une base avancée pour la préparation de la Coupe du Monde 2014 au Brésil et des JO de Rio 2016 :

Depuis le 1^{er} juin 2010, le directeur de projet, Marc LEMERCIER, a été nommé auprès du préfet de Guyane. Un programme d'investissement de 35 M€ a été défini avec une participation de 3 M€ du ministère chargé de l'outre-mer, de 8 M€ du Comité national du développement du sport et de 4 M€ du FEDER pour 2011-2013. Les équipements dits « de proximité » représentent un montant de 10 M€, les équipements « base avancée », 25 M€ pour 3 stades de football, une rénovation de piscine, un bassin de course en ligne, une salle et un centre médico-sportif.

Au niveau national, une mission d'expertise et d'appui interministérielle a été confiée à Luc PETREQUIN, inspecteur général de la jeunesse et des sports. Le 1^{er} octobre 2010, la ministre de l'outre-mer et la secrétaire d'Etat aux sports ont installé un collège des ambassadeurs sportifs qui assurera la promotion du projet auprès du mouvement sportif français et étranger.

Dans le domaine de la santé, le CIOM a axé ses décisions sur la lutte contre le déficit de démographie médicale ainsi que la prévention.

Il s'agit essentiellement de :

- la création de deux instituts de formation de professionnels de santé, l'un aux Antilles-Guyane, l'autre à la Réunion : le travail de concertation est conduit par les ARS ;
- la création d'une filière hospitalo-universitaire à la Réunion, qui s'est déjà traduit par l'ouverture d'une deuxième année en 2010 ;
- l'instauration d'un cycle complet d'études médicales au CHU Antilles-Guyane, avec l'ouverture programmée d'une quatrième année en 2011 ;
- l'augmentation du numerus clausus des médecins applicable aux départements d'outre-mer en 2010.

En matière de prévention, les ARS ont retenu des priorités de lutte contre la mortalité infantile. Le plan VIH outre-mer a été publié le 4 novembre 2010.

Autre projet structurant du CIOM : amener le haut débit outre-mer en défiscalisant les investissements réalisés dans les câbles sous-marins :

Le projet de France Telecom pour Mayotte, avec la création du consortium France Telecom / SRR / STOI / Kenya Telecom, officialisée le 23 septembre 2010, a permis l'engagement du chantier du câble, dont la livraison est attendue pour le mois de décembre 2011.

[🔗 Atelier 4 : dialogue social](#)

La reconnaissance de la représentativité des syndicats locaux se heurte aux réticences des organisations représentatives au niveau national.

La création au sein du CCREFP (Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle) d'une sous commission associant l'Etat, le Conseil régional et les partenaires sociaux, chargée de l'évaluation des politiques de formation professionnelle et des moyens qui y sont consacrés, est en discussion avec le ministère de la fonction publique.

La mise en place d'un comité du travail et des relations du travail dans chaque région avait été reportée en raison du débat autour du projet de loi sur la représentativité syndicale dans les TPE-PME. Depuis, un projet de décret est en cours de validation entre les services du ministère de l'outre mer et ceux du ministère du travail.

Pour la mesure de renforcement de la validation des acquis de l'expérience, le travail est en cours avec les services des autres ministères concernés. L'objectif est de définir des orientations afin de demander aux préfets d'engager l'élaboration de plans d'action locaux. L'application de cette mesure est liée aux moyens consacrés nationalement à ce dispositif.

[🔗 Atelier 5: Gouvernance](#)

Le rôle de l'Etat au niveau local a été renforcé avec la fongibilité au sein de la mission outre-mer des crédits d'intervention prévus dans le cadre des CPER. Le pouvoir de substitution des préfets en cas de défaillance des collectivités locales figure dans le projet de loi Martinique-Guyane.

La gestion des crédits de bonification des prêts de l'AFD a été transférée au Ministère de l'outre-mer. **Les crédits ont été fixés dans la loi de finances pour 2011 à 30 M€**

Dans le **secteur de la fonction publique**, les ministères doivent élaborer des plans afin de favoriser l'affectation des ultramarins dans leur territoire d'origine et l'accès aux postes de responsabilité, comme il leur a été demandé dans une circulaire du 23 juillet 2010. Une démarche de relance des ministères concernés sera engagée avec le ministère de la fonction publique afin de procéder à une évaluation du dispositif.

Le décret relatif aux attributions de la ministre en charge de l'outre mer du 8 décembre 2010 prévoit le contreseing des arrêtés de nomination des chefs de service de l'Etat dans les départements et les collectivités d'outre mer. Ainsi, 7 chefs de service ou directeurs ultramarins ont pu être nommés dans le cadre du mouvement de cadres consécutifs à la réforme de l'administration territoriale de l'Etat outre-mer.

Les mesures en faveur des collectivités locales sont de deux ordres :

- augmenter leurs ressources propres

La dotation constructions scolaires de Mayotte a été pérennisée et doublée en 2010 (+ 4,7M€) soit 9,4M€ et pérennisée. La dotation spécifique de constructions scolaires a été étendue à la Guyane à hauteur de 10 M€ par an.

Plusieurs initiatives pour améliorer le rendement des impôts actuels par un travail sur l'assiette et le recouvrement ont vu le jour. Ainsi, en Guyane, 700 000 € ont été engagés en 2010 au titre des crédits d'appui gérés par l'AFD sur diverses opérations concrètes visant à améliorer la rentabilité des impositions et redevances locales.

La mesure visant à réserver aux communes une part spéciale de la taxe sur les tabacs pour financer des projets d'équipements en faveur de la jeunesse se heurte, à ce stade, à des problèmes techniques. La direction générale des collectivités locales en a été saisie.

- renforcer les capacités de maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales

La création d'agences régionales d'assistance technique n'a pas pu aboutir. Toutefois, est en discussion avancée un dispositif d'assistance technique de ce type dans le cadre du plan séisme Antilles.

[✂ Atelier 6: Insertion des outre-mer dans leur environnement régional et dans l'espace communautaire](#)

Des décisions très concrètes et attendues sont intervenues :

- des mesures d'assouplissement du régime des visas ont été adoptées en décembre 2009, notamment pour favoriser le tourisme et 6 arrêtés complémentaires sont actuellement dans le circuit des signatures;
- la suppression du "double-contrôle" aux arrivées des vols directs en provenance de métropole;
- la nomination d'un conseiller outre-mer au sein de la représentation permanente de la France à Bruxelles ;
- la possibilité donnée aux ultramarins de se former professionnellement dans des pays étrangers de leur zone dans le cadre de LADOM (plus de 200 jeunes de la Réunion et de Mayotte ont bénéficié de ce dispositif) ;
- la décision de l'Union européenne le 29 octobre 2010 d'accepter le changement de statut de St Barthélémy en PTOM.

L'accroissement de la capacité d'action en matière de coopération régionale :

Les collectivités sont désormais systématiquement associées aux instructions qui sont données aux délégations françaises et elles sont sollicitées sur le type de participation qu'elles souhaitent. Les autorités locales sont aussi saisies des engagements internationaux qui les concernent directement avant ratification. Ces avancées feront, dès septembre 2011, l'objet d'une circulaire d'application commune ministère des affaires étrangères et européennes et ministère chargé de l'outre-mer.

Est également encouragée l'ouverture de délégations à caractère non diplomatique des territoires ultra-marins dans les pays de leur zone, comme la Guadeloupe à Trinidad et Tobago ou comme la Nouvelle-Calédonie en Nouvelle-Zélande. Des conventions Etats-collectivités sont en cours de négociation.

A côté des deux commissions mixtes France/Brésil (1996) et France/Canada (1994), deux nouvelles commissions mixtes ont été créées entre la France (Guyane) et le Surinam en 2009 et entre la France (Guyane) et le Guyana en 2010. Ces commissions permettent de faire le point sur les accords et actions de coopération conjoints et d'avancer en ce qui concerne les perspectives futures.

Des discussions sont en cours avec les Pays Bas concernant l'île de Saint-Martin pour la création d'une commission mixte à l'automne 2011.

Outre les commissions mixtes, des mécanismes de concertation au niveau local ont été mis en place de manière à mieux prendre en compte les initiatives à caractère régional et traiter des questions d'intérêt commun que posent les zones frontalières.

Un « conseil du fleuve Maroni » entre la Guyane et le Surinam a ainsi été mis en place en novembre 2009. Il est chargé de définir les moyens de faciliter les échanges aux abords du fleuve Maroni. A l'occasion de la dernière commission mixte entre la France et le Brésil, la France a également proposé au Brésil la mise en place d'un « Conseil du fleuve » pour traiter des questions opérationnelles que pose la zone frontalière sur l'Oyapock. Par ailleurs, l'organisation d'une conférence du plateau des Guyanes a été confiée au commissaire au développement endogène.

Dans la zone Antilles/Guyane, la prochaine conférence de coopération régionale se tiendra à l'automne 2011. Elle aura notamment pour objet d'étudier la participation des départements français des Antilles aux organisations régionales (OECD, CARICOM, OTCA) et une meilleure organisation du réseau de l'Etat au profit du développement de l'activité commerciale. Il s'agira notamment de réfléchir à la meilleure façon de créer une interaction plus efficace entre les commissaires, les collectivités et les ambassades.

Dans l'océan indien, la conférence de coopération régionale s'est tenue avec succès les 18 et 19 mai 2011.

Sur le plan communautaire cinq autres dossiers importants sont en cours :

- le passage de Mayotte au statut de région ultrapériphérique ;
- la prise en compte des spécificités des RUP dans les politiques communautaires ;
- les perspectives financières post 2013, actuellement en cours de négociation;
- la pérennisation de l'octroi de mer (le doublement des produits pour la Guyane a d'ores et déjà été obtenu);
- le renouvellement de l'accord d'association avec les PTOM.

A noter que l'intégration de La Réunion à l'espace SCHENGEN ne présente plus un intérêt aussi net qu'en 2009 depuis la suppression des doubles contrôles des passagers et les mesures d'assouplissement du régime des visas.

A ce stade, deux décisions restent à décliner : l'organisation en outre-mer du prochain sommet de la Francophonie qui serait confié à la France et la mise en place par l'AFD de sa "stratégie de coopération régionale".

[Atelier 7: Insertion et égalité des chances des jeunes](#)

La mesure la plus importante de cet atelier **est la lutte contre l'illettrisme** et l'élaboration d'un plan dans chaque région. Cette mission a été confiée aux sous-préfets à la cohésion sociale et à la jeunesse. Ce plan est signé à La Réunion, en Guyane et en Martinique. Il devrait pouvoir l'être très prochainement à Mayotte.

Les sous-préfets à la cohésion sociale et à la jeunesse déclinent le plan « **Agir pour la jeunesse** » dans leur région. La réussite scolaire des jeunes ultramarins en constitue l'objectif premier. A ce titre, **deux écoles de la 2ème chance** ont été financées en 2009 (Guadeloupe) et en 2010 (La Réunion). Un projet existe également en Martinique. Un internat d'excellence a été mis en place en Guyane. Enfin, depuis la rentrée 2010, un collège d'excellence sportive a été créé en Guadeloupe, au sein du CREPS de Pointe-à-Pitre La capacité d'accueil est de 150 places pour des élèves de la 4ème à la seconde.

L'excellence est l'objectif poursuivi par deux mesures :

- la fondation d'entreprises créée dans les Antilles, en partenariat avec le groupe Bernard Hayot et l'UAG afin d'aider les jeunes d'origine modeste à accéder à des fonctions d'encadrement ou à créer leur entreprise;
- les échanges universitaires prévus au titre des masters conjoints qui doivent faire l'objet d'une proposition de l'UAG dans le cadre de l'appel à projets lancé par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Par ailleurs, **HEC** intervient en Martinique en partenariat avec la CCI pour un programme de formation adapté aux demandes des chefs d'entreprise et des TPE : le cycle d'enseignement supérieur aux affaires (CESA).

Un programme équivalent est en préparation en Guadeloupe en partenariat avec l'Institut supérieur du management et de l'entrepreneuriat (ISME). Les premières formations devraient intervenir dès septembre prochain.

Enfin un projet de master conjoint UAG-HEC est également en préparation pour former des cadres de haut niveau pouvant « contribuer activement au développement régional et international de la zone caraïbe-Amérique ».

A noter que l'objectif d'une **meilleure intégration de l'histoire et de la culture des outre-mer dans les enseignements scolaires** s'est traduit par un courrier en date du 17 juin 2010 du directeur général de l'éducation scolaire au président du groupe des éditeurs scolaires au sein du syndicat national de l'édition.

Dans le secteur de la **fonction publique**, une circulaire du 23 juillet 2010 a prévu que les concours administratifs nationaux doivent désormais être organisés de telle manière qu'aucun candidat, du fait du décalage horaire, ne soit amené à composer avant 7 heures du matin et après 21 heures.

Deux mesures sont enfin en cours de mise en œuvre :

- la mise en place d'un **outil global d'analyse de la situation des ultramarins vivant dans l'hexagone** : l'INSEE vient d'adresser un projet en ce sens à la DGOM qui va être examiné avec le délégué interministériel à l'égalité des chances des français d'outre-mer ;
- faciliter, pour les ultramarins s'installant en métropole, **le dépôt à distance de leur demande de logement social** : les ADIL d'outre-mer ont défini un projet d'intervention commun pour aider les personnes devant s'établir en métropole à constituer le dossier de numéro unique et à le transmettre au correspondant départemental chargé de l'enregistrement des demandes dans chaque département. Ce projet doit maintenant être validé par l'ANIL.

Atelier 8 : Identité culturelle

La majorité des décisions du CIOM en matière culturelle ont été mises en œuvre ou sont en cours :

- l'année des outre-mer, piloté par un commissariat créé à cet effet (dirigé par Daniel Maximin) et dotée d'un budget de 4 M€ ;
- l'agence nationale de promotion des cultures de l'outre-mer : une mission de préfiguration est en cours afin de déterminer les partenaires qui pourraient s'associer à cette structure;

- la diffusion de France O en métropole par la TNT, qui est effective depuis le 14 juillet 2010 ;
- le déploiement de la TNT dans l'ensemble des collectivités ultramarines le 30 novembre 2010 ;
- le contrat d'objectifs et de moyens de France télévision a été modifié afin d'accroître la présence de programmes relatifs à l'outre mer. Une convention cadre a été également signée le 20 janvier 2011 entre le ministère de l'outre-mer, le commissariat à l'année des outre-mer et France télévisions pour mettre à l'honneur et promouvoir tout au long de l'année 2011 l'ensemble des outre-mer sur les antennes de toutes les chaînes du groupe France télévisions.

La politique d'accès au livre donne lieu à programme d'aide des collectivités locales :

- création d'un poste de conseiller livre et lecture à Mayotte ;
- inauguration par Frédéric MITTERRAND de la médiathèque de Passamainty à Mayotte les 25 et 26 avril 2011 ;
- mise en œuvre de « Premières Pages » à La Réunion ;
- négociation de deux « Contrats Territoire Lecture » en Guyane ;
- aide au conseil général de Guyane à la structuration du réseau des bibliothèques des communes de moins de 10 000 habitants ;
- avec la Ville de Saint-Laurent-du-Maroni : des mesures immédiates pour renforcer la bibliothèque municipale au moment de la livraison d'un bibliobus à destination des quartiers et un plan de développement à plus long terme avec la perspective de construction d'une médiathèque dans les nouveaux quartiers.

La promotion du patrimoine oral plurilinguistique de l'outre mer s'est traduite par la création d'un fonds pour l'action linguistique dans les outre-mer (1,14M€ sur la période 2010-2013) ainsi que par le soutien à :

- la création d'un pôle d'excellence linguistique en Guyane piloté par la DAC (l'étude de définition réalisée par le cabinet TERTIUS a été présentée aux membres du comité d'appui en octobre 2010 et le rapport final présenté le 19 mai 2011) ;
- la création d'un pôle d'excellence français-langues étrangères en Guadeloupe piloté par le conseil régional en liaison avec l'Association des Etats de la Caraïbe ;
- l'organisation des Etats Généraux du multilinguisme du 14 au 18 décembre 2011, pilotés par la DGLFLF du MC et la DRAC de Guyane (les travaux préparatoires sont en cours, s'appuyant sur les compétences des partenaires institutionnels, des rectorats et des experts des réseaux professionnels spécialisés).

Le développement des enseignements artistiques : l'élaboration de schémas départementaux des enseignements artistiques, qui visent à établir un état des lieux des équipements et des offres artistiques ainsi qu'une analyse des besoins (enseignement initial, formation des enseignants...), préalable à la mise en place de projets de conservatoires ou de centres de formation diplômante est en cours. L'Etat apporte une expertise technique, diffuse les bonnes pratiques et, au besoin, finance des prestations d'assistance auprès des collectivités.

La sauvegarde de la mémoire et favoriser l'accès aux archives des outre-mer : une étude de faisabilité et de programmation est engagée pour la création de la « Maison des patrimoines » de Guyane sur le site de l'Hôpital Jean Martial (Place des Palmistes à Cayenne). Le ministère de la culture a demandé des crédits du grand emprunt pour la conservation, la restauration et la numérisation des différents stocks d'archives.

**MISE EN ŒUVRE DES DECISIONS
DU CONSEIL INTERMINISTERIEL DE L'OUTRE-MER
DANS LES COLLECTIVITES D'OUTRE-MER**

Saint-Pierre-et-Miquelon

- Le statut de Saint-Pierre-et-Miquelon : envoi d'une mission de réflexion

Une mission sénatoriale s'est rendue à Saint-Pierre et Miquelon du 15 au 19 juin 2010 (rapport COINTAT et FRIMAT du 6 avril 2011).

- La desserte maritime et la cherté de la vie

Une mission est en cours sur la desserte maritime.

L'observatoire des prix dispose désormais d'un président indépendant et de moyens financiers pour effectuer une étude de comparaison des prix en lien avec l'INSEE. La prise en compte de la cherté de la vie a, ainsi, permis une revalorisation des retraites de 6,2 % le 4 avril 2011.

- Relancer la coopération avec le Canada

Réunion annuelle de la commission mixte. Plusieurs rencontres sont d'ores et déjà intervenues avec les autorités canadiennes.

Saint-Martin

- Harmoniser les fréquences radios entre les deux parties de Saint-Martin

L'agence nationale des fréquences (ANFR) a été saisie par le ministère de l'outre mer. Le processus de recherche d'accord pour éviter les brouillages est devenu permanent. Les réunions dites de "coordination aux frontières" sont, au minimum, annuelles. L'harmonisation a été faite pour les téléphones mobiles et l'audiovisuel (TNT). Le travail a été engagé pour les fréquences FM. Une harmonisation avec l'île d'Anguilla proche s'est avérée nécessaire. Un plan de fréquence a été élaboré (accord de répartition des fréquences entre les trois pays pour éviter les brouillages).

L'accord n'a pas encore été signé mais devrait pouvoir l'être en 2011.

- Relancer la coopération avec la partie hollandaise sur l'harmonisation des règles du transport routier dans l'île de Saint-Martin. Explorer les conditions de coopération sanitaire entre les deux parties de l'île.

Des discussions sont en cours concernant l'île de Saint-Martin de manière à instaurer un dialogue régulier, associant les autorités locales, qui prendrait la forme d'une commission mixte, sur tous les sujets d'intérêts communs aux deux parties de l'île. Cette Commission mixte pourrait se tenir pour la première fois à l'automne 2011.

Polynésie française

- Valoriser les ressources marines par l'adossement d'entreprises polynésiennes spécialisées dans le domaine de la mer au pôle de compétitivité Mer Bretagne

Le groupement d'entreprises polynésiennes Tahiti Fa'haotu a été retenu dans le cadre de l'appel à projet « grappes d'entreprises ». Son adossement au Pôle Mer Bretagne est en discussion avec la DATAR.

- Contribuer à la valorisation des ressources naturelles en apportant l'expertise scientifique et technique de grands organismes (IFREMER, CEA, CIRAD, INAO...), notamment dans le domaine des énergies renouvelables

Protocole d'accord pour le financement de l'étude de faisabilité d'une centrale d'énergie thermique des mers signé le 3 février 2010 par Mme PENCHARD et M. TONG SANG (dotation de 1 M€).

Par ailleurs, le dossier grappe d'entreprise associe l'IRD et IFREMER.

- Mieux valoriser les « ressources humaines », en améliorant la formation des cadres administratifs et techniques et en favorisant l'insertion professionnelle (service militaire adapté, initiative ADIE et programme « cadres d'avenir »)

Il s'agit de la mise en place d'une école de formation commune à la FPE et le FPT. Le CNFPT a donné son accord.

- Promouvoir une démarche d'aménagement du territoire avec le concours des grands opérateurs de l'Etat (CDC, DIACT)

Deux missions ont eu lieu fin 2009 (DATAR, CGEDD) et juillet 2010 (fédération nationale des agences d'urbanisme). Elles ont conclu à la faisabilité et à l'intérêt d'une telle agence. Le Haut-commissariat et le gouvernement de la PF ont engagé les discussions sur les statuts de cette agence dans l'objectif d'une création avant la fin de l'année 2011.

- Accompagner l'émergence des communes dans le paysage institutionnel de la Polynésie française, par la réforme de la fiscalité locale afin de garantir l'autonomie financière des communes et la mise en place d'une fonction publique communale

La proposition de loi sur la fonction publique communale en cours d'adoption au Parlement avec le soutien du Gouvernement va fournir le cadre juridique de ce centre de gestion et de formation qui sera créé dès le second semestre 2011.

- Aider la Polynésie française à mieux maîtriser et surveiller son espace maritime et aérien, et notamment son immense zone économique exclusive (ZEE), en assurant le renouvellement et la modernisation des moyens aériens et maritimes indispensables (création d'un CROSS)

Un Centre Unique de l'Action de l'Etat en mer (CuAEM) a été créé et est opérationnel pour une expérimentation depuis le 1er juillet 2010. Il assure la veille permanente (24/24) de la situation maritime.

- Assurer la sécurité sanitaire de tous les habitants en garantissant la présence de moyens d'évacuation sanitaire au bénéfice des îles et atolls les plus éloignés

Le Maritime Rescue Coordination Center (centre de coordination de sauvetage maritime) sera en mesure, en 2011, d'assurer une veille radio de sécurité maritime permanente. Ce centre opérationnel en veille 24h sur 24, tout au long de l'année, fera partie du Centre Unique de l'Action de l'Etat en Mer dont il en assurera la veille permanente.

A compter de la fin 2011, deux hélicoptères « Dauphins » seront déployés pour des missions de service public sur l'ensemble de l'espace Polynésie, ce qui comprend les missions d'EVASAN urgentes.

- Proposer un accès facilité aux fonds européens pour la Polynésie française, dans le cadre général de la réflexion sur l'avenir de la relation entre l'UE et les PTOM

L'objectif est d'alimenter une nouvelle communication de la Commission fin 2011 qui définirait la stratégie européenne vis-à-vis des PTOM et établirait les principes de la révision de la décision d'association par la rédaction d'un document commun aux Etats membres et aux PTOM. L'un des enjeux principaux de ce document sera l'identification d'un nouvel instrument financier plus adapté à la réalité des PTOM.

- Garantir l'insertion régionale de la Polynésie française en sécurisant son accès au haut débit numérique

Le câble sous marin de communications électroniques HONOTUA a bénéficié de manière anticipée des dispositions relatives à la défiscalisation pour ce type d'investissement sur une base éligible fixée à 22 M€

- Mettre en œuvre la loi MORIN et ses textes d'application, dans le dialogue avec les Polynésiens et leurs élus, et dans un esprit de transparence, de justice et de solidarité

Un décret a été pris en application de la loi n° 2010-2 du 5 janvier 2010 relative à la reconnaissance et à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires français. Il précise la liste des maladies ouvrant droit à indemnisation. Il institue un comité d'indemnisation chargé d'étudier les demandes d'indemnisation et prévoit la procédure d'instruction de ces dossiers.

- Contribuer à une politique de création culturelle, à l'instar de ce que fait l'Etat en Nouvelle-Calédonie, et soutenir l'inscription de certains sites polynésiens au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Des dossiers sont en préparation pour un site rituel des Iles sous le Vent.

- Sécuriser et clarifier les relations financières Etat-Pays par la réforme de la DGDE, expression durable de la reconnaissance et de la solidarité de la nation

La réforme de la dotation globale de développement économique a été mise en œuvre dans la loi de finances 2011.

**MISE EN ŒUVRE DES DECISIONS
DU CONSEIL INTERMINISTERIEL DE L'OUTRE-MER
PARTICULIERES A LA GUADELOUPE**

1) Accompagner la modernisation du port de Pointe-a-Pitre dès lors qu'elle répond aux besoins locaux et aux attentes du marché international.

Le grand projet de port, représentant 160 M€ d'investissement, a été inscrit au printemps 2011 à la commission nationale du débat public, lequel devrait pouvoir être achevé en novembre prochain.

2) Le développement du nautisme en accompagnement des collectivités locales

2 projets de halte légère, 2 bases nautiques, des aménagements de mouillage et l'installation d'une structure permettant le lavage nettoyage et la réparation des bateaux de croisière sont d'ores et déjà programmés en Guadeloupe, partie côte sous le Vent.

Appel à projet « ports de plaisance exemplaire » : 6 candidatures guadeloupéennes ont été déposées et font l'objet d'un examen par un jury national. Les résultats seront connus à la fin du premier semestre 2011.

3) Créer une agence d'urbanisme pour organiser la trame urbaine

Le Conseil Régional qui a été sollicité a préféré concentrer ses efforts sur la mise en place d'un établissement public foncier local (pilotage d'une étude de faisabilité par le CR en 2010, lancement de la mise en œuvre en 2011) et sur la recherche de solutions de financement pérenne du CAUE.

4) Augmenter le numéris clausus des études médicales aux Antilles-Guyane

Trois places supplémentaires ont été attribuées aux Antilles - Guyane en 2010.

5) Revoir l'articulation de compétences en matière de lutte contre les insectes vecteurs de maladie

Les discussions interministérielles sur ce sujet ne sont pas encore achevées.

6) Faciliter le développement de la vocation croisiériste du port de Basse-Terre

Un projet de restructuration du port de Basse Terre à hauteur de 6 M€ est en cours d'étude (maîtrise d'ouvrage : port autonome de Guadeloupe) et devrait participer à cette évolution avec des travaux qui pourraient s'échelonner sur 2012 et 2013.

7) Encourager la pratique sportive en optimisant l'offre proposée le mercredi après midi par l'UNSS

La modification des créneaux horaires utilisés par les enseignants pour le sport scolaire (entraînement en semaine et rencontres sportives le mercredi après-midi) a permis d'adapter l'offre à la demande.

8) Aider au développement des hébergements pour les toxicomanes en lien avec le conseil général.

Il n'y a pas eu d'avancée à ce stade sur ce dossier en l'absence de travail collaboratif Agence Régionale de Santé/Conseil Général

9) Accompagner le projet de création d'un pôle régional des arts et du spectacle

Le conseil régional souhaite procéder au recrutement d'un chargé de mission pour effectuer une étude de programme (cahiers des charges, objectifs et contenus pédagogiques). Il a déposé auprès de la DRAC une demande de financement de 20 000 €. Le dossier est en cours d'instruction.

**MISE EN ŒUVRE DES DECISIONS
DU CONSEIL INTERMINISTERIEL DE L'OUTRE-MER
PARTICULIERES A LA MARTINIQUE**

Le comité de suivi des engagements du CIOM en Martinique s'est réuni deux fois, les 15 décembre 2009 et 3 août 2010.

1) Développer le nautisme aux Antilles en accompagnement des collectivités

Un soutien a été apporté à l'organisation du Mondial Open BIC du 26 au 30 décembre 2010 aux Trois Ilets et à la Transat Bénodet/Fort de France en avril 2011.

2) Augmenter le numéus clausus des études médicales aux Antilles-Guyane

Trois places supplémentaires ont été attribuées aux Antilles-Guyane en 2010.

3) Revoir l'articulation des compétences en matière de lutte anti-vectorielle

Les discussions interministérielles à ce sujet ne sont pas encore achevées.

4) Rééquilibrer le territoire en accompagnant les études de définition d'un grand projet pour le Nord de la Martinique autour du site de Saint-Pierre

Le Conseil Régional porte un projet pour le Nord de la Martinique autour du site de Saint Pierre et plus particulièrement la mise en œuvre d'une étude de définition d'un grand projet. Une convention a été signée et les services de la Région travaillent sur un cahier des charges relatif à la consultation pour l'étude de faisabilité avec un volet maritime et un volet terrestre. Un comité technique est mis en œuvre auquel participent les services de l'État.

Le sous-préfet de Saint-Pierre a animé un certain nombre de réunions d'où ont émergé des projets urbains de mise en valeur du site, d'attractivité du territoire notamment en termes d'économie de proximité avec une aide aux commerces, la réalisation d'un marché aux poissons, des axes de circulation sécurisés de la ville. Un projet d'école du patrimoine est en cours, porté par la DRAC via l'ABF. Une approche patrimoine et insertion est également développée avec la DDTEFP.

Le FEI a été mobilisé en 2010 à la hauteur de 352 000 € pour 3 projets d'aménagements urbains à Saint-Pierre. Les premières décisions décentralisées au titre du FISAC (132 000 €) ont été signées en octobre 2010 pour Saint-Pierre. Plusieurs subventions FEDER ont été programmées pour un montant d'environ 1,47 M€. Ces opérations devraient être entièrement réalisées avant la fin de l'année 2012.

Une convention de mise en place du comité de suivi du grand St Pierre a été signée avec le maire de Saint-Pierre.

La modernisation de l'aéroport Aimé Césaire (accueil de l'A380, aérogare régional, terminal croisière) a débuté. Les travaux de mise aux normes et de réaménagement des infrastructures sont en cours (projet conduit par la CCIM d'un coût de 12 548 k€ avec un cofinancement de 14,5 K€ au titre du PO FEDER et un emprunt de 2 500 K€).

5) Conforter les missions locales portées par les deux communautés d'agglomération (Centre et Sud)

Des crédits du FISO (Fonds d'investissement social destiné à financer la formation et la reconversion professionnelles) sont délégués pour embaucher des conseillers et permettre de diminuer le ratio jeunes/conseillers. Le nombre de postes de conseillers financés par le FISO est porté à 10. Le conseil régional s'est engagé à financer les activités des trois missions locales dans le cadre du régime de la subvention à compter de janvier 2011. Le réseau des missions locales de Martinique est désormais composé de trois missions locales (Nord, Centre, Sud) dont la gouvernance et le financement sont assurés conjointement par l'Etat, les communautés d'agglomération et la Région.

6) Aider au renforcement des structures de soin aux toxicomanes et professionnaliser les agents de prévention en liaison avec le Conseil Général

Sur le premier point, les demandes d'autorisations des CCAA (centre de cure ambulatoire alcoologie) et des CCST (centre spécialisé de soins aux toxicomanes), pour être transformés en CSAPA (centre de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie), ont été soumises en mai et octobre 2009. Les arrêtés ont été établis en août et décembre 2009 pour 7 structures locales.

Sur le deuxième point, la démarche de professionnalisation des acteurs a débuté depuis 2008 dans le cadre des travaux du groupement régional de santé publique. Elle sera une des priorités du futur schéma régional de prévention de septembre 2010.

**MISE EN ŒUVRE DES DECISIONS
DU CONSEIL INTERMINISTERIEL DE L'OUTRE-MER
PARTICULIERES A LA GUYANE**

Le comité de suivi du CIOM s'est réuni pour faire un premier bilan en deux temps les 16 et 28 septembre 2010.

1) Augmentation du numéris clausus

Trois places supplémentaires pour les Antilles - Guyane en 2010.

2) Revoir l'articulation des compétences en matière de lutte contre les insectes vecteurs de maladie

Les discussions interministérielles ne sont pas encore achevées.

3) Créer sur l'île de Cayenne une ville nouvelle pour structurer le développement urbain

L'Etat a lancé une étude de faisabilité sur quatre secteurs afin de déterminer le site le plus adéquat pour l'opération de type "OIN" et d'analyser la pertinence d'un tel outil. Par ailleurs, un concours d'urbanistes est en cours pour l'éco-quartier du Vidal.

4) Renforcement des infrastructures routières

Les études ont été lancées, en particulier celles sur le nouveau pont du Larivot qui devraient aboutir sur un parti technique d'aménagement avant la fin de l'été 2011. La solution de doublement fait partie des solutions envisagées. Les études détaillées se dérouleront en 2011 et seront suivies d'appels d'offres de travaux. La durée des travaux est évaluée à 2 ans de sorte qu'une livraison est envisageable en 2014. Le doublement de la route nationale 2 jusqu'à l'aéroport de Rochambeau est également mis à l'étude.

5) Constituer un vivier de médiateurs de conflits sociaux

Les organisations syndicales et d'employeurs ont été saisies par courrier en janvier 2010 en vue de présenter des médiateurs. Des journées de travail ont été organisées avec ces derniers sur ces sujets par la direction du travail les 9, 10 et 11 juillet 2010. Un arrêté fixant la composition d'une liste de médiateurs sociaux a été pris.

6) Définir les zones dédiées à l'agriculture itinérante

Il est nécessaire d'avoir, commune par commune, un arrêté préfectoral définissant les zones dédiées à cette agriculture. Le travail de concertation doit se prolonger toute l'année 2011 pour les communes prioritaires et jusqu'en 2013 pour l'ensemble des communes qui le souhaitent.

7) Sécuriser le transport fluvial

Une disposition figure dans la loi Grenelle 2 qui permettra d'adapter par voie réglementaire la navigation en Guyane. Une étude technique est en cours par la DDE. Un décret sera pris en fonction des résultats de cette étude.

8) Installer le conseil consultatif des populations amérindiennes et bushinengé

Le préfet a procédé à cette installation le 4 juin 2010. Il s'agit d'un organisme consultatif qui a vocation à s'exprimer sur tout projet ou proposition de délibération du conseil général ou du conseil régional de la Guyane emportant des conséquences sur l'environnement, le cadre de vie ou intéressant les activités culturelles des populations amérindiennes et bushinenge.

Ce conseil devrait être institutionnalisé dans le projet de loi en cours d'examen au Parlement relatif aux collectivités uniques de Martinique et de Guyane.

**MISE EN ŒUVRE DES DECISIONS
DU CONSEIL INTERMINISTERIEL DE L'OUTRE-MER
PARTICULIERES A LA REUNION**

Les instances de suivi des mesures du CIOM se sont réunies à trois reprises. Le comité stratégique, installé le **22 avril 2010**, a examiné l'application locale des décisions du CIOM, qui a été présenté au comité de suivi qui s'est tenu le jeudi **20 mai 2010** en présence de la ministre de l'Outre-Mer. Ces comités se sont retrouvés le **23 novembre 2010** afin de réaliser un bilan d'étape par atelier de la mise en œuvre de ces mesures.

1) Augmentation du numerus clausus des études médicales

Celui-ci a été augmenté de 10 places en 2010.

2) Meilleure articulation des compétences en matière de lutte contre les insectes vecteurs de maladie

Les discussions interministérielles ne sont pas achevées.

3) Insertion du commerce de proximité dans les projets d'urbanisme commerciaux. Maîtres d'ouvrage : CCIR et collectivités locales

Le Conseil Régional a décidé d'accompagner les projets de commerce de proximité de la zone des Hauts et de dynamisation du centre ville. En 2010, deux dossiers (CCIR et Ville de Saint Joseph) ont bénéficié d'une subvention du FISAC pour un montant total de 181 267€.

En avril 2011, 2 dossiers (1 dossier de redynamisation de centre - ville porté par la ville de Saint Denis et 1 dossier de redynamisation du commerce alimentaire de proximité porté par la CCIR) ont été instruits et sont en attente d'une décision du FISAC au niveau national, pour un montant total de 854 750 €.

Plusieurs dossiers ont en cours d'élaboration (villes du Port, de Saint Pierre, de Saint Paul,...) et doivent voir le jour au second semestre 2011.

4) Accompagnement des artisans pour leur permettre de répondre aux marchés en matière de logement social

Un fonds de garantie de l'artisanat (SIAGI) a été mis en place par la chambre des Métiers et de l'Artisanat de La Réunion, qui a par ailleurs développé des modules d'accompagnement à ses ressortissants pour répondre à la commande publique.

Du côté des maîtres d'ouvrage public, des rappels ont été faits sur les possibilités offertes dans le cadre du code des marchés publics pour privilégier une main d'œuvre et des entreprises de proximité (clause d'insertion, allotissement). Ces orientations sont traitées de manière approfondie dans le cadre du Haut conseil de la commande publique, créé mi-2010.

5) GERRI social pour les services à la personne et l'organisation en réseau des entreprises de service à la personne (maître d'ouvrage : Conseil Général)

Le Conseil Général a créé un Groupement d'Intérêt Public (GIP) dédié au développement des services à la personne qui a pour vocation d'animer, de réguler et de coordonner les actions de services à la personne en vue de préserver la qualité des prises en charge des publics concernés mais aussi la qualité des emplois créés ou à créer dans ce cadre.

De plus, il a pour objet de traiter plus largement de la stratégie de développement des services à la personne à La Réunion, d'en assurer le suivi et de mettre en cohérence les différentes interventions publiques en la matière.

6) Développement des ETTI (Entreprises de travail temporaire d'insertion)

- maintenir le programme de professionnalisation des permanents de l'ETTI :

L'étude sur les besoins de formation est terminée et le programme de formation (dans le cadre d'un Engagement de Développement des Emplois et des Compétences (EDEC) de l'Institut de l'Administration et des Entreprises (donc plus large que les seules ETTI) est cadencé ainsi : signature de l'EDEC 2ème semestre 2011, début des formations début 2012. Le programme sera par la suite pluriannuel.

- promouvoir une démarche qualité : 2 ETTI ont obtenu un label qualité (1 en 2010 : certification QUALIREI et 1 en 2011 : certification CEDRE), sur un total de 5 ETTI à La Réunion.

7) Soutien du dossier de classement des sites de la Réunion au patrimoine mondial de l'UNESCO

L'obtention du label pour le dossier « pitons, cirques et remparts de l'île de La Réunion » a été acquise en juillet 2010.

Le Parc national de La Réunion est en train d'élaborer la charte du Parc qui doit être finalisée au premier semestre 2012 et intégrera les objectifs de gestion spécifiques au classement.

8) Création « université de tous les savoirs » (cycle de conférence). Maître d'ouvrage : université de la Réunion.

En cours de réalisation.

**MISE EN ŒUVRE DES DECISIONS
DU CONSEIL INTERMINISTERIEL DE L'OUTRE-MER
PARTICULIERES A MAYOTTE**

Le comité de suivi du CIOM à Mayotte s'est réuni 3 fois (janvier 2010, juillet 2010, décembre 2010).

1) La généralisation de la PARS

Il était prévu le doublement du budget de la PARS, assuré par la CNAF, soit environ 4M€ annuels, avec une montée en charge sur 2010-2011 pour couvrir l'ensemble de la population au plus tard à la rentrée 2011. L'augmentation en 2010 est de 3,5 M€. Elle a été confirmée dans la loi de finances pour 2011.

2) Plan de rattrapage « Mayotte 2015 » : Définition d'une stratégie de développement agricole endogène.

La mission interministérielle prévue par le CIOM s'est déplacée à Mayotte du 28 juin au 3 juillet 2010. Six groupes de travaux opérationnels ont été mis en place autour du préfet et de ses services, lesquels ont permis d'aboutir à des résultats tangibles dans le champ de la structuration du système coopératif, de la création des abattoirs avicoles, de la commercialisation des produits ou encore de la coopération avec le système bancaire.

3) Financer le projet « Pisciculture marine en Outre mer »

Ce projet nécessite la mise en œuvre d'un programme de recherche développement qui comprend la construction d'un centre de recherche et en zootechnie aquacole et la réalisation sur 4 ans d'un projet de recherche aquacole. Le maître d'ouvrage est Aquamay. Le volet financement de 7.5 M€ en investissement est bouclé, la collectivité apportant 3M€.

Un travail est actuellement en cours sur le projet de centre de recherche aquacole pour lever les derniers obstacles fonciers. Le projet est désormais couplé avec l'implantation des locaux du parc naturel marin, permettant l'émergence d'un « **pôle d'excellence** » destiné à la préservation et à la valorisation du milieu marin.

4) Création d'une communauté hospitalière de l'océan Indien

L'ARS Océan Indien a désormais deux unités territoriales, une à la Réunion et une à Mayotte. Les projets de renforcement des liens entre les établissements de santé des deux territoires et avec ceux des pays de la région font l'objet d'un travail en cours.

5) Revoir la programmation du CPER afin de tenir compte des besoins en infrastructures

L'avenant au CPER 2008/2013 a été signé le 23 février 2011 par le préfet et le président du Conseil général.

6) Mise en place d'une année post-bac

Le ministère de l'enseignement et de la recherche a désigné M. Emmanuel ROUX, vice-président de l'université de Nîmes, comme chef de projet pour mener à bien le projet du pôle universitaire à Mayotte. Son rapport final est attendu dans les prochaines semaines.

7) Faire évoluer le système de protection sociale à Mayotte

L'AAH et l'allocation spéciale personnes âgées ont d'ores et déjà été revalorisées. Le rapport de la mission d'expertise sur la retraite des agriculteurs est attendu.

**MISE EN ŒUVRE DES DECISIONS
DU CONSEIL INTERMINISTRIEL DE L'OUTRE-MER
PARTICULIERES A L'HEXAGONE**

Le comité de suivi du CIOM s'est réuni à deux reprises les 25 février et 8 septembre 2010 en présence du délégué interministériel.

1) Identité, culture et mémoire

- **Recenser les sites, monuments et lieux de mémoire** liés à l'outre-mer dans l'hexagone.

Les modalités de réalisation de ce travail sont en cours de définition.

- Renforcer **la visibilité de l'outre-mer dans l'offre télévisuelle nationale**

Le contrat d'objectifs et de moyens de France télévision a été modifié afin d'accroître la présence de programmes relatifs à l'outre mer.

Une convention cadre a été en outre signée le 20 janvier 2011 entre le ministère de l'outre-mer / le commissariat à l'année des outre-mer et France télévisions. Cette convention vise à mettre à l'honneur et à promouvoir tout au long de l'année 2011 l'ensemble des outre-mer sur les antennes de toutes les chaînes du groupe France télévisions.

2) Le sport

- **Réaliser en Guyane l'institut de formation et d'accès au sport de haut niveau et faire de la Guyane la base avancée pour la préparation de la coupe du monde 2014 et des jeux olympiques de Rio en 2016**

L'Etat a dégagé des crédits pour la création d'un institut régional de formation et d'accès au sport de haut niveau (4 M€ mais qui ne seront pas engagés avant 2012 compte tenu de l'état d'avancement du dossier).

S'agissant de la Guyane « Base avancée », depuis le 1^{er} juin 2010, le directeur de projet, Marc LEMERCIER, a été nommé auprès du préfet de Guyane. Un programme d'investissement de 35 M d'€ a été défini, dont 3 M€ du MOM, 8 M€ du CNDS et 4 M€ du FEDER pour 2011-2013. Les équipements dits « de proximité » représentent un montant de 10 M€, les équipements « base avancée », 25 M€ pour 3 stades de football, une rénovation de piscine, un bassin de course en ligne, une salle et un centre médico-sportif.

Au niveau national, une mission d'expertise et d'appui interministérielle a été confiée à Luc PETREQUIN, inspecteur général de la jeunesse et des sports. Le 1^{er} octobre 2010, la ministre de l'outre-mer et la secrétaire d'Etat aux Sports ont installé un collège des ambassadeurs sportifs qui assurera la promotion du projet auprès du mouvement sportif français et étranger.

- Inciter à la mobilité en continuant à doter le Fonds d'échanges culturels et sportifs

Les crédits du FEBECS ont été globalement maintenus.

- Soutenir la structuration du mouvement sportif local et régional et favoriser la mise en œuvre de conventions d'objectifs pluriannuelles entre les financeurs et les comités sportifs régionaux

Les instructions adressées aux délégués territoriaux du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) incluent la possibilité de conclure au niveau régional des conventions pluriannuelles avec les instances sportives. Le soutien à la professionnalisation est un secteur d'intervention important du CNDS dont peuvent déjà bénéficier les comités régionaux.

- Renforcer le pilotage et la coordination des actions et des dispositifs d'accompagnement et de suivi des sportifs de haut-niveau ultramarins

Des modalités d'organisation de la formation et de la préparation des sportifs de haut niveau s'inscriront dans les parcours d'excellence sportif. Sur ce point, le ministère en charge des sports ne possède pas le pouvoir d'imposer des mesures aux fédérations sportives qui sont autonomes. Les fédérations d'athlétisme et de natation se sont dotées d'un plan spécifique d'accompagnement des sportifs ultramarins. D'autres fédérations pourraient s'engager dans ce type d'actions.

- Nommer au secrétariat d'Etat aux sports un chargé de mission pour coordonner et suivre les actions des fédérations sportives en faveur des ultramarins et inciter les fédérations à mettre en place un coordinateur fédéral

Le chargé de mission a été désigné début 2010. A ce jour, 33 fédérations sur 58 ont désigné un correspondant fédéral outre-mer.

- Inciter les fédérations sportives à intégrer les ultramarins dans les structures dirigeantes

Le ministère en charge du sport a engagé des discussions avec les fédérations qui restent autonomes sur ce point.